

d'unités par an. Le ministère effectue ses propres plantations et de plus, il a conclu des accords de réensemencement avec tous les principaux détenteurs de permis de coupe. En vertu de ces accords, les détenteurs de permis se chargent de la réalisation de projets et se font rembourser, à un taux convenu, les frais des travaux effectués. Parmi les autres mesures sylviculturales, il y a lieu de signaler l'ensemencement direct de 9,000 acres, le scarifige et autres préparatifs de 20,300 acres en vue de la régénération naturelle et les travaux d'amélioration des peuplements (débourssaillement, éclaircissage, émondage, etc.) sur une superficie de 47,200 acres.

Au cours des dernières années, la Direction des recherches a mis au point un mode de plantation en cartouche. Cette méthode, qui remplace le plantage classique, permet de diversifier la production des pépinières et de prolonger la période annuelle de plantage. Elle permet aussi un prompt reboisement dans des cas particuliers, tels que de vastes brûlis. Voici en quelques mots l'explication de cette méthode: on dispose dans un plateau 200 tubes en plastique, ouverts aux bouts et fendus sur un côté (environ un demi-pouce de diamètre sur trois pouces de longueur); on verse de la terre dans chaque tube, on y place une semence, puis une couche de sable, pour ensuite les faire germer en serre portative à couvercle de plastique. Les tubes et les semis peuvent être insérés intacts dans le sol et ce, au rythme de 250 par heure et par planteur. La technique a été mise en œuvre en 1966 et on a planté 17 millions de semis en cartouche de diverses essences. En 1967, on se proposait d'en planter 25 millions.

Depuis un demi-siècle, l'Ontario dispose d'une législation qui permet aux municipalités de céder au ministère des Terres et Forêts, en vertu d'une entente, les terres agricoles abandonnées et impropres à la culture dont elles ont acquis le droit de propriété. Le ministère s'engage à ensemercer et à gérer les terres pendant une période déterminée, habituellement 50 ans. Il gère ainsi intensivement les quelque 200,000 acres de terrain qui lui ont été cédées en vertu de telles ententes, les plantations faisant l'objet d'éclaircies périodiques. Les arbres abattus sont en demande comme bois à pâte, billes de sciage, poteaux ou pieux, ce qui rend l'entreprise rentable. De plus, les propriétés situées près des agglomérations acquièrent une valeur énorme comme terrains de récréation.

Les propriétaires des terres privées peuvent acheter aux pépinières de la province à prix modique des semis pour fins de reboisement et recevoir gratuitement des conseils professionnels sur toute question touchant la forêt, y compris la sylviculture, la récolte et la mise en vente. En vertu de la loi dite *The Woodlands Improvement Act, 1966*, le propriétaire peut maintenant faire exécuter les travaux de plantation et d'amélioration entièrement sous la direction du gouvernement qui en assume la plupart des frais. En retour, le propriétaire est obligé de se soumettre à certaines demandes modestes pour prouver sa bonne foi.

En Ontario, l'utilisation de la récolte de bois sur pied, la transformation des produits forestiers et la mise sur le marché des produits en bois relèvent de l'entreprise privée. Les usines primaires dotées d'un permis en 1966, et qui sont alimentées surtout par les forêts provinciales, comprennent 26 usines de pâtes et papiers, 28 usines de placages et de contre-plaqués et 890 scieries de tout genre. Si la consommation de bois tend à augmenter, le coût du bois livré à l'usine a également augmenté ce qui a eu pour résultat une mécanisation plus poussée qui, à son tour, a donné lieu à des technologies entièrement nouvelles d'abattage et de transfert de produits. Ces changements ont influé sur les méthodes classiques de mesurage du bois et le ministère a adopté ou expérimenté d'autres méthodes comme 1° le cubage selon la longueur de l'arbre; 2° le cubage selon le poids; 3° le cubage sur échantillon; 4° le mesurage du diamètre des billes jusqu'au pouce entier; et 5° le classement des billes. De plus, on commence à se servir d'ordinateur pour le traitement des données et la facturation des détenteurs de permis.

Certaines parties des forêts de la Couronne sont encore sous-développées. La section de l'économique a étudié les possibilités d'exploitation de ces régions et a joué un rôle important lorsqu'il s'agissait d'inciter de nouvelles entreprises à s'y établir. En outre,